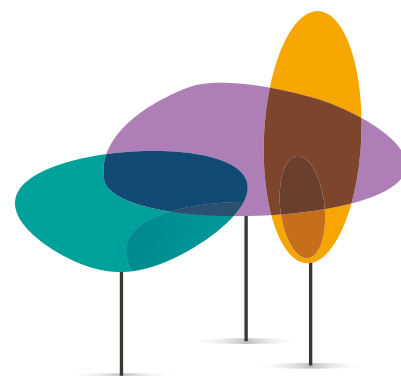


N° 79
LE

MAG'

NOVEMBRE 2020

QUÉ NOVÈLE À FLÉRON ?



CPAS de Fléron - rue Albert Marganne, 10



- **DOSSIER DU MOIS**
CPAS DE FLÉRON
- **SOCIAL**
GARDIENS DE LA PAIX
- **MELI MELO**
NOURRISSEZ
LES OISEAUX !
- **JEUNESSE**
ACTIVITÉS EXTRA-
SCOLAIRES ET STAGES
- **AGENDA**

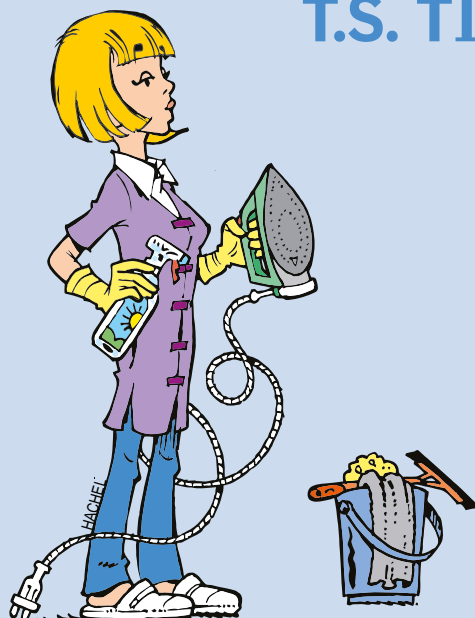
FLÉRON
La ville à la campagne



T.S. TITRES-SERVICES

04 355 91 11
04 355 91 12

N° d'agrément T.S. 01416



* **Nettoyage**
du domicile

* **Lessive et repassage**
chez l'utilisateur

* **Préparation**
des repas

* **Entretien**
des vitres, ...

L'A.L.E. DE FLÉRON

AGENCE LOCALE POUR L'EMPLOI

04 355 91 10

N° d'agrément A.L.E. 406



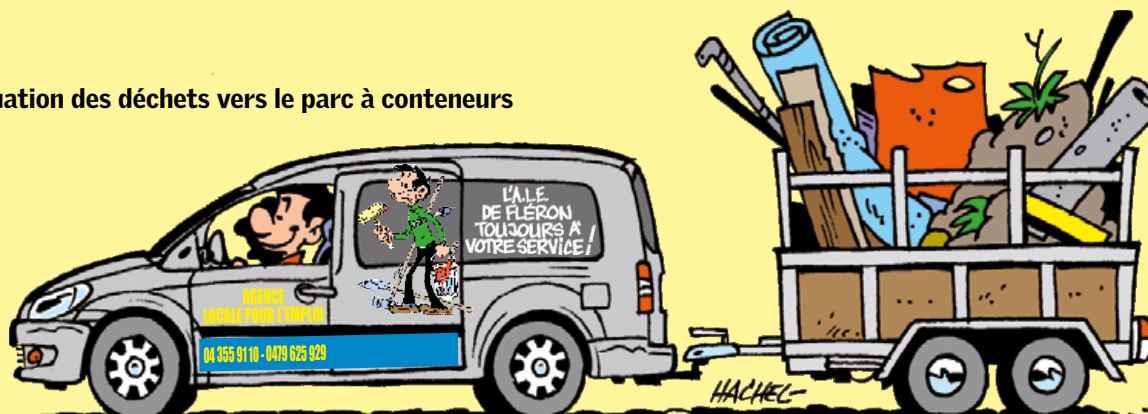
jardinage
bricolage
peinture
tapissage

accompagnement
d'enfants et de
personnes malades
transport, courses



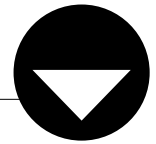
déblaiement
de la neige
et des feuilles

évacuation des déchets vers le parc à conteneurs



aide ponctuelle pour asbl et administration communale

Maison de l'Emploi de Fléron * 16, rue de Romsée, 4620 Fléron * E-mail : ale.fleron@skynet.be



ÉDITO

Chers Fléronnaises et Fléronnais,

Les mois se suivent et se ressemblent, malheureusement....

La crise sanitaire liée au Covid-19 n'est pas encore derrière nous et à l'heure où je rédige ces lignes (15 octobre), un second confinement n'est pas exclu!

Vous recevez ce Mag fin de ce mois d'octobre et j'espère sincèrement que cette solution ultime n'aura pas été activée.

Il est bien difficile pour un Bourgmestre de se faire une opinion claire de la situation. Nous n'obtenons pas de chiffres détaillés sur l'évolution de l'épidémie qui nous permettraient d'avoir une réaction adéquate et mesurée au sein de notre commune. C'est regrettable et surtout incompréhensible!

Mais se lamenter sur cette situation ne sert à rien. Je me suis fait une raison : ces chiffres, nous n'en disposerons pas, où alors lorsque la situation de crise sera terminée.

La chose qui me paraît fondamentale est de maîtriser l'afflux de patients dans les hôpitaux.

Faut-il pour cela bloquer tout un pays? Je ne le pense pas.

Par contre il est important et primordial de respecter les gestes barrières envers les plus âgés et les plus vulnérables... et ce, même et surtout, au sein de la cellule familiale! Même si c'est difficile, on n'embrasse pas pour l'instant ses parents âgés ou ses grands-parents. Bien sûr, on peut - et on doit - garder le lien social avec eux mais dans le respect des gestes barrières: masque ou distanciation sociale et lavage des mains.

Cette crise inédite aura des répercussions sociales importantes sur notre société... Et certains rencontreront sûrement des difficultés dans les mois à venir.

Sans pouvoir tout résoudre, le CPAS de Fléron est à vos côtés pour répondre à vos besoins éventuels et à vos interrogations. Comme le souligne Muriel Prégardien dans l'interview en page 7, le rôle du CPAS est d'orienter, d'outiller, de soutenir,... de permettre de révéler les compétences qui seront nécessaires pour mener une vie digne et autonome.

Bonne lecture.

Thierry ANCION, Bourgmestre



P. 4->10

DOSSIER DU MOIS:
CPAS DE FLÉRON

P. 11

SOCIAL

P. 13

MÉLI MÉLO

P. 14

JEUNESSE

P. 15

SÉNIORS

P. 17

**C'EST ARRIVÉ PRÈS
DE CHEZ VOUS**

P. 18

COIN DES ASSOCIATIONS

P. 19

AGENDA

COLLÈGE

THIERRY ANCION

Bourgmestre Etat civil, Population, Police, Prévention, Informatique, SIPP, Communication, Transversalité, Urbanisme, Aménagement du Territoire, Mobilité



JOSÉE LEJEUNE

1^{ère} échevine Travaux, Voiries, Bâtiments communaux, Logement, Cimetières, Energie, Environnement, Promenades, Bien-être animal



SYLVIA DE JONGHE

Échevine Plan de cohésion sociale, Affaires sociales, Politique des seniors, Noces d'or, Economie sociale, Egalité des chances, Santé, GRH, Enseignement, Petite enfance



ANTHONY LO BUE

Échevin Affaires économiques, Commerce équitable, Jeunesse, Régie communale autonome, Sport



PIERRE VANDERHEIJDEN

Échevin Finances, Budget, Plan de gestion, Fabriques d'églises



SOPHIE FAFCHAMPS

Échevine Culture, Loisirs, Bibliothèque, ATL, Tourisme, Patrimoine, Emploi, Participation citoyenne, Communication



STÉPHANE LINOTTE

Président du CPAS

LE CPAS DE FLÉRON, POUR AIDER CHACUN À SE RELEVER



S'il est bien une institution méconnue ou ne suscitant guère d'intérêt de la part des citoyens, c'est bien le CPAS, du moins tant qu'ils ne doivent pas le solliciter.

Et, à défaut d'une meilleure perception de l'institution, les raccourcis et les caricatures sont monnaie courante.

Pourtant, bon nombre d'entre nous ignorent les leviers qu'il peut actionner. Vous les découvrirez plus en détail, au fil du dossier de ce MAG'.

Ceci étant, la vie est faite de petits et de grands bonheurs mais aussi parfois hélas, de grandes difficultés. Personne n'est à l'abri d'un accident de la vie: perte d'emploi, maladie, difficultés financières ... et souvent, la tendance est alors de se replier sur soi-même.

Aussi, après avoir épuisé leurs propres ressources et parfois celles de leur entourage immédiat, certaines personnes ne savent plus comment s'en sortir et croient que tout est perdu, car il n'est pas simple de demander de l'aide.

On préfère garder ses besoins, ses problèmes financiers, son mal-être ou sa maladie cachés derrière une porte fermée. Et bien souvent, on veut préserver sa dignité afin que personne ne se doute de rien. Si c'est une réaction parfaitement compréhensible, il faut éviter ce repli. Ne dit-on pas qu'il vaut mieux prévenir que guérir?

Le CPAS, avec ses aides multiples, est une des réponses aux problèmes que chacun d'entre nous peut vivre un jour. Parcourons ensemble un panel non-exhaustif.

AIDE À LA FORMATION ET À L'EMPLOI

Le Service d'insertion socio-professionnelle accompagne et guide les bénéficiaires du revenu d'intégration et de l'aide sociale équivalente dans leurs démarches afin de trouver un emploi.

Cet accompagnement comprend :

- l'élaboration d'un projet professionnel qui tient compte des compétences, des expériences, mais aussi des réalités du marché de l'emploi
- l'orientation vers des (pré)formations et/ou des études de plein exercice
- un coaching soutenu dans les démarches de recherche d'un emploi (CV, lettre de motivation, préparation aux entretiens d'embauche). Prêt de PC et téléphones
- la possibilité d'une expérience professionnelle via l'article 60§7 (voir glossaire)
- la possibilité d'intégrer un emploi via l'article 61 dont l'opérationnalisation

et le suivi sont mis en œuvre par l'association Chapitre XII Spot

PERSONNE N'EST À L'ABRI D'UN ACCIDENT DE LA VIE : PERTE D'EMPLOI, MALADIE, DIFFICULTÉS FINANCIÈRES.

AIDE AU LOGEMENT

Le CPAS assure une aide dans la recherche d'un logement pour toute personne qui éprouve des difficultés pour s'en procurer un ou pour en payer la garantie locative (caution).

Il en va de même pour les personnes âgées qui n'ont pas de revenus suffisants pour assumer les coûts d'un séjour dans une maison de repos.

Les personnes sans-abris peuvent avoir aussi recours au CPAS pour demander un logement d'urgence, pour s'inscrire en adresse de

référence, pour bénéficier d'une assistance médicale et sociale, pour une médiation de dettes, pour demander un revenu d'intégration...

AIDE À LA SOCIALISATION

Le Service d'insertion sociale (SIS) propose des ateliers dont l'objectif est de rompre l'isolement social, améliorer son bien-être et sa qualité de vie, permettre une participation active à la vie sociale, économique, politique et culturelle, favoriser l'autonomie,...

Ce service est proposé aux 18-64 ans, non-inscrits dans un processus de formation et/ou recherche d'emploi.



FLÉRON
La ville à la campagne



GUIDANCES

Guidance ou gestion budgétaire

Afin d'aider à mieux gérer son budget, une guidance peut aider à adopter des comportements plus appropriés et à avoir de meilleurs réflexes dans la gestion quotidienne du budget. Cette aide sociale sur base volontaire est entièrement gratuite.

Si la guidance budgétaire n'est pas suffisante, le travailleur social du CPAS peut estimer avec le bénéficiaire le budget lui permettant de subvenir à ses besoins personnels. Cette somme lui sera rétribuée par semaine ou par mois.

Médiation de dettes amiable

La médiation de dettes amiable, gratuite et accessible à tous, est une procédure non judiciaire ayant pour objectif de négocier des plans de paiement de dettes avec les différents créanciers.

Un inventaire des dettes est établi,

**SOUTIEN FINANCIER,
ORIENTATION, SOUTIEN
DANS LES DÉMARCHES
ADMINISTRATIVES : DANS
TOUS LES CAS ET POUR
TOUS : UNE RÉPONSE ET
UNE AIDE.**

de même que la légalité des sommes réclamées. Le médiateur du CPAS peut aller jusqu'à négocier l'annulation de certains frais. Par ailleurs, des pistes sont envisagées pour augmenter les revenus et/ou de diminuer les dépenses.

Le règlement collectif de dettes

Le règlement collectif de dettes est accessible à toute personne physique répondant à certaines conditions. Il s'agit cette fois d'une procédure judiciaire. Un médiateur de dettes (payant) est alors désigné pour contacter les créanciers, rédiger et obtenir, de la part de toutes les parties, un plan de paiement raisonnable.

Cette procédure est plus "rigide" que la précédente car elle permet notamment des mesures plus fortes en cas d'endettement important.

TUTEUR ÉNERGIE

Ce service gratuit s'adresse prioritairement aux personnes rencontrant des difficultés à payer leurs factures d'électricité, de gaz ou d'eau, mais est également accessible à tout citoyen désireux de réduire ses consommations d'énergie.

Le tuteur Énergie offre des conseils pratiques et propose par exemple un soutien financier pour les factures d'énergie, des conseils pour changer de fournisseur, une évaluation des consommations, une aide pour déterminer le statut de client protégé et accéder au tarif social ou encore faciliter un plan de paiement.

Diverses aides sont possibles via le PAPE (Plan d'actions préventives en matière d'énergie). En cas de travaux plus lourds, comme l'installation d'un poêle à pellets, le remplacement d'un châssis défectueux, l'isolation d'une paroi ou encore d'une toiture...

Différentes primes peuvent par ailleurs être envisagées.

REPAS À DOMICILE

Le CPAS de Fléron coopère avec le CPAS de Herve pour proposer des repas à domicile, à base de produits locaux et issus du circuit-court. Ce service s'adresse aux personnes isolées, personnes âgées encore autonomes à domicile mais qui n'ont pas la possibilité d'aller faire leurs courses et qui souhaitent avoir au moins un repas complet par jour, aux personnes à faibles revenus ou encore à tout citoyen dans une incapacité temporaire (retour d'hospitalisation, revalidation, quarantaine, ...).

Chaque jour, 3 menus sont proposés. La tarification, dont l'objectif est de rendre ce service accessible au plus grand nombre, est établie selon les revenus.

Petit "PLUS": les clients contribuent à la formation et à l'insertion socio-professionnelle de chauffeurs-livreurs et de cuisiniers de collectivité qui sont, pour certains, sous contrat article 60§7.



ACCÈS À LA CULTURE ET AU SPORT

Culture

L'ASBL "Article 27" (voir glossaire) sensibilise et facilite l'accès à toute forme de culture pour les personnes vivant une situation sociale et/ou économique difficile.

Le CPAS de Fléron permet ainsi aux bénéficiaires de l'aide sociale d'avoir accès à diverses activités culturelles moyennant une participation financière de 1,25 € par personne.

Sport

Le CPAS peut intervenir financièrement via l'Asbl Coup d'Envoi ou un subside dans le coût des activités sportives et culturelles des fléronnais (inscription, équipement, ...). Comme pour toutes les aides, cette intervention est soumise à certaines conditions.

SOUTIEN À LA VIE DE FAMILLE

Autonomie à domicile

Pour aider au maintien à domicile, les travailleurs sociaux du CPAS de Fléron analysent les besoins avec la personne en perte d'autonomie et sa famille. Ensuite, des solutions sont proposées pour les soulager des tâches quotidiennes devenues trop



Axelle Gierlotka
Rue Bouillenne, 19
4620 Fléron
0483/72.64.37
www.muance-coaching.be
info@muance-coaching.be
f MuanceCoaching



Coaching individuel

Assertivité
Blocages
Confiance en soi, estime de soi
Difficultés relationnelles
Gestion des émotions
Gestion des priorités
Organisation
Recherche de sens

Votre partenaire de confiance pour passer à l'action!



L'ÉPICERIE DE BON SENS
La Coccinelle

Av. des Martyrs 210
4620 Fléron
04/339.79.05.
www.lacoccinelle.bio

boutique@lacoccinelle.bio

f LaCoccinelleFleron

Épicerie en vrac :

Produits bio, locaux, éthiques,
accessoires zéro déchet
et réutilisables.

#Coursessansemballage
#Prendstonbocal
#Ramènetonsac
#circuitcourt
#bonsens



- Entretien et dépannages
- Remplacements chaudières
- Pompes à chaleur
- Climatisation

T. 04/377 32 76

G. 0497/83 15 03

info@mpag.be

rue de la Clé 117 - **4621 RETINNE**

f Georges Mpakataris Sprl

La Fromagée de Fléron

Qu'il fasse chaud ou froid, la Fromagée de Fléron est toujours là.

L'apéro en famille, entre amis, un anniversaire, une soirée foot ou en amoureux.
La Fromagée prépare **planches apéros découvertes**.
Commandez-dégustez, à table en 5 minutes.

Sans oublier
Nos 250 variétés de fromages
1^{er} choix!!!

Communiquez et dégustez!
A table en 5 minutes

Planches apéros et plateaux de fromages personnalisés
décorés sur commande au ☎ **04/358.17.90**
Rue de la Clef, 8C • 4620 FLÉRON • f



MÉLOTTE GROUP
PROPERTY DEVELOPMENT

lourdes (repas, soins, ménage, petits travaux d'entretien, garde à domicile...).

Maison de repos

Et si le passage vers une maison de repos est devenu nécessaire et inquiète, le CPAS accompagne la famille dans le choix de celle-ci. Un éventuel soutien financier est également possible.

Sachez que tout fléronnais peut solliciter le CPAS de Fléron, quelle que soit la localité de la maison de repos choisie.

Naissances multiples

Une famille où se présentent des naissances multiples (triplés ou plus, jumeaux en plus d'au moins un autre enfant en bas âge) peut demander une aide à domicile. Le CPAS pourra

mettre à disposition de la famille une puéricultrice et/ou une auxiliaire professionnelle pendant maximum trois ans, sans nécessairement bénéficier d'autres aides du CPAS.

PETITS TRAVAUX

L'IDESS du CPAS de Fléron (voir glossaire) a plusieurs objectifs : créer des emplois locaux, renforcer la cohésion sociale, rencontrer les besoins des citoyens (précarisés ou non) en "petits travaux". Les petits services proposés sont :

- tonte pelouse, taille de haies, ramassages des feuilles, déchets verts, nettoyage du trottoir et terrasse...
- évacuation des encombrants ;
- nettoyage des tombes ;

- déneigement des trottoirs ;
- petits travaux de peinture ;
- petites réparations diverses : carrelage, fuite d'eau, réglage châssis/volet...

Le devis est toujours gratuit. Le tarif est établi selon les revenus.

IDESS
À VOTRE SERVICE
CPAS DE FLÉRON

IDESS FLÉRON

04 358 68 80

contact@cpas-fleron.be



L'INTERVIEW: 10 QUESTIONS À...

Muriel PREGARDIEN

Travailleur social en chef au CPAS de Fléron



Comment en arrive-t-on à devoir se rendre au CPAS ?

Les principales raisons sont une perte de ressources (perte d'emploi, séparation, ...) ou une augmentation des dépenses (soucis de santé, problématique logement ou énergétique, ...). Sauf quelques exceptions, le CPAS reçoit, tous les citoyens fléronnais (c'est-à-dire les citoyens qui "résident" principalement sur le territoire communal de Fléron) et s'assure que toutes les formes de revenus ou aides auxquels le demandeur pourrait prétendre ont déjà été activées. En effet, l'intervention du CPAS est résiduaire. Cela signifie que le CPAS intervient, financièrement s'entend, en dernier lieu.

Y a-t-il un profil type du bénéficiaire ?

Il n'y a pas de profil type. Le CPAS reçoit vraiment tout le monde :

- des personnes à l'emploi qui rencontrent des soucis de santé, familiaux, financiers etc ;
- celles dont le parcours scolaire est incomplet ;
- d'autres pour qui l'absence de soutien parental ne leur a pas permis de développer des capacités de résilience suffisantes ;
- ou encore ceux qui subissent une période d'instabilité (séparation, violence, ...) ;
- etc.



L'INTERVIEW: 10 QUESTIONS À...

Muriel PREGARDIEN

Travailleur social en chef au CPAS de Fléron

En somme, il s'agit la plupart du temps d'une situation nouvelle qui a rompu un équilibre.

Quelles sont les principales aides fournies par le CPAS ?

Si je dois résumer, elles concernent les demandes de revenus (revenu d'intégration sociale – RIS, aide sociale équivalente – ASE) et les demandes d'intervention financières pour l'énergie (chauffage, électricité, eau). Surtout pendant la période hivernale. Mais une grosse part de notre "boulot" consiste à fournir des conseils et orienter les citoyens qui se présentent à nous, ceci pour tout type de demande.

L'autre grande partie du travail d'un CPAS, c'est la prévention. Il s'agit d'apprendre aux personnes à "prévoir" leurs besoins, à mesurer les difficultés qui pourraient surgir afin de leur apprendre à s'en prémunir, à solliciter préalablement les bons intervenants. Pour exemple, au début de l'hiver, il sera important de vérifier si des besoins en mazout de chauffage ou autres systèmes de chauffe seront nécessaires.

Le CPAS de Fléron est aussi un employeur !

Le CPAS de Fléron, c'est environ 40 agents et 25 personnes sous contrat "article 60§7" en fonction au CPAS ou auprès d'un partenaire conventionné. La particularité de Fléron, c'est que l'on a choisi de développer un staff administratif important, ce qui n'est pas courant. Notre volonté est que nos travailleurs sociaux puissent être présents sur le terrain le plus possible.

Dès lors, une grande partie des tâches administratives initialement portées par les travailleurs sociaux sont relayées aux services administratifs (rédaction de rapports, multiples courriers, etc). Cela nécessite un travail important de formation et de collaboration.

Les bénéficiaires arrivent-ils à s'en sortir ?

Souvent oui. Notre travail est de tout mettre en œuvre pour que cela soit possible. Nous constatons avoir de moins en moins de personnes qui dépendent d'aides à long ou très long terme. Nous recevons aussi régulièrement des petits gestes de remerciement, parfois même bien après la dernière aide octroyée.

L'aide du CPAS ne doit en aucun cas être un "métier". Pour se faire, nous devons, autant que possible, permettre au demandeur d'être acteur de la résolution des problèmes rencontrés et rechercher, avec lui et non pour lui,

les moyens les plus adéquats d'y parvenir. Chaque situation est différente et chaque projet de résolution sera réfléchi en conséquence.

Ce qu'il faut retenir, c'est que sans l'action et la mobilisation des personnes aidées, rien n'est possible. Le CPAS n'est pas la solution ! Le CPAS est un outil, un soutien, si possible temporaire.

Nous ne travaillons pas essentiellement pour les citoyens mais avec eux pour les aider à vivre dignement, socialement et financièrement.

**COVID-19 : LE NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES
DU REVENU D'INTÉGRATION SOCIALE
DEVRAIT AUGMENTER DE 15% D'ICI LA FIN
DE L'ANNÉE !**

FÉDÉRATION DES CPAS

Le Covid a-t-il modifié votre qualité / quantité de travail ?

Malgré l'inquiétude et le stress, l'ensemble de nos agents (travailleurs sociaux, agents administratifs, livreurs des repas, ouvriers IDESS) ont toujours été présents, et la porte du CPAS a toujours été ouverte et les services rendus ont été peu impactés.

Il a fallu s'adapter aux mesures sanitaires, répondre aux urgences évidemment, mettre en œuvre la "plateforme bénévoles" avec nos collègues communaux. Bref, il a fallu s'adapter et vite.

Par contre, il est vrai que pendant un certain temps, nous n'avons pas pu nous rendre aux domiciles pour des raisons sanitaires. Ce qui a eu, bien entendu, des conséquences sur notre perception de la réalité quotidienne. Je pense entre autres aux violences intrafamiliales, aux conséquences de l'isolement, ...

Les repas à domicile, un service possible pour tous ?

OUI. Avec toutefois un tarif adapté aux ressources. Vous ne devez donc pas nécessairement bénéficier d'un revenu réduit. Vous pouvez par exemple connaître une revalidation suite à une hospitalisation ou, si vous êtes âgé, ne plus avoir envie ou la capacité de cuisiner. Les tarifs sont inchangés depuis 2015 : un potage et un repas de qualité pour 6,65 € ou 5,64 €, selon vos ressources.



Les entreprises fléronnaises peuvent engager via l'article 61. Le font-elles ?

Il s'agit d'une mise à l'emploi d'un bénéficiaire du RIS auprès d'un employeur privé. Le but est de former le travailleur et de le mettre à l'emploi durablement. Considérant que ce travailleur aura été formé par l'entreprise et selon ses propres besoins, l'employeur aura grand intérêt à envisager de poursuivre le contrat de travail en suite de l'article 61.

A la différence de l'article 60§7 (voir glossaire), c'est l'entreprise qui engage pour son propre compte tout en bénéficiant de subventions régionales. Cette mesure de mise à l'emploi pourrait, voire devrait, être plus utilisée pour les intérêts majeurs qu'elle présente :

- formation par l'employeur et adaptée à l'entreprise ;
- intégration professionnelle plus importante du travailleur, voire poursuite du contrat de travail.

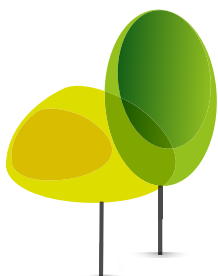
Un coup de cœur / coup de gueule ?

Mon coup de cœur ? Ce serait la méthodologie et la philosophie de travail visés au CPAS de Fléron. En bref, nous nous voulons un CPAS ouvert à tous, rigoureux, avec un regard objectif et professionnel.

LE CPAS DE FLÉRON, C'EST :

10 AGENTS ADMINISTRATIFS - 10 AGENTS SOCIAUX (AXES SOCIAL ET INSERTION PROFESSIONNELLE) - 3 AGENTS TECHNIQUES - 1 FORMATRICE À L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE - 1 TUTEUR ÉNERGIE - 25 "ARTICLE 60 §7" TRAVAILLANT AU CPAS OU AUPRÈS D'UN PARTENAIRE CONVENTIONNÉ...

Mon coup de gueule ? Il porterait sur la multiplication des missions du CPAS. Nous sommes un service d'aide sociale générale, avec de plus en plus de missions et de législations complexes. Il est difficile de mettre en œuvre ces missions alors que les financements n'augmentent pas forcément en proportion ou sont conditionnés différemment les uns des autres suivant l'administration qui les édite.



BESOIN D'UNE AIDE OU D'UN CONSEIL ?

CPAS DE FLÉRON

04 358 68 80

contact@cpas-fleron.be

f CPAS Fléron

Un conseil ?

N'attendez pas, si vous connaissez un souci dans votre vie, venez au CPAS. Il vaut toujours mieux prévenir que guérir.

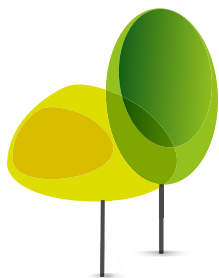
EN UN MOT

Pour vous, le CPAS, c'est...

Un couteau suisse : nous proposons un maximum d'outils très utiles pour permettre à chacun d'atteindre les changements qui lui sont nécessaires ou qu'il a souhaités.

En fait, le CPAS n'a pas pour but d'aider, au sens passif du terme. Son rôle est d'orienter, d'outiller, de soutenir, ... de permettre de révéler les compétences qui seront nécessaires pour atteindre une vie digne et autonome.





FLÉRON
La ville à la campagne



GLOSSAIRE

RIS: le revenu d'intégration sociale est une aide financière que le CPAS accorde à toute personne qui remplit les conditions du droit à l'intégration sociale. Objectif: arriver à une intégration et une participation maximales de la personne à la vie sociale et économique. Mais il s'agit d'une solution de dernier recours: il n'est accordé que si aucune autre solution n'est envisageable.

Montants actuels >

cohabitant: 639,27€/mois,
isolé: 958,91€/mois,
famille: 1295,91€/mois.

PIIS: Le Projet Individualisé d'Intégration Sociale est un "contrat" que le CPAS conclut avec le demandeur d'aide. Le demandeur (par ailleurs, bénéficiaire du RIS) s'engage à faire certains efforts ou démarches pour améliorer sa situation. Par exemple: suivre une formation, trouver un logement, rembourser ses dettes, rechercher un emploi, ... Le CPAS s'engage à le soutenir et à l'accompagner par certaines mesures.

Article 27 ...de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme: "Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer aux progrès scientifiques et aux bienfaits qui en résultent."

L'asbl Article 27 sensibilise et facilite l'accès à la participation culturelle pour toute personne vivant une situation sociale et/ou économique difficile. Elle agit sur le coût de l'offre via un ticket modérateur.

Article 60§7: un contrat article 60§7 est un type de contrat de travail par lequel un bénéficiaire du RIS peut bénéficier d'une mesure de mise à l'emploi. Le travailleur est embauché par le CPAS au bénéfice du CPAS lui-même ou du secteur non-marchand. Ce contrat permet à la personne de bénéficier d'une expérience professionnelle et, à la fin du contrat de travail, d'ouvrir à minima le droit aux allocations de chômage, de valider son choix professionnel ou de trouver un emploi.

IDESS: Initiative de Développement de l'Emploi dans le Secteur des Services de proximité à finalité sociale. Les entreprises agréées IDESS sont des structures qui peuvent prêter, en faveur des particuliers et asbl, une série de petits travaux qui, parce que de trop faible importance, ne sont pas rencontrés par les professionnels de ces secteurs. Ces services permettent aussi, via un contrat de travail de type article 60§7, d'offrir une formation et un emploi en qualité d'ouvrier ou d'employé à des personnes exclues du marché de l'emploi.

IMPACTÉ-E PAR LA CRISE DU COVID ?

Le CPAS de Fléron octroie des aides matérielles, sociales, médicales, médico-sociales ou psychologiques aux personnes qui ne peuvent plus faire face à des dépenses quotidiennes ou liées à des soins médicaux en raison de la crise du Coronavirus.

Pour qui ?

Toutes les personnes (reconnues par le CPAS comme étant en état de besoin) qui subissent les répercussions de la crise du Covid-19. Cette aide n'est donc pas limitée aux seuls bénéficiaires du droit à l'intégration.

Par exemple: un travailleur ayant perdu tout ou une partie de ses revenus, les travailleurs occupés à temps partiel (avec une attention pour les familles monoparentales), les étudiants jobistes, certains indépendants, les personnes qui souffrent d'un handicap...

Pour quelles interventions ?

Aide au logement, aide en matière d'énergie, aide psychosociale, aide en matière de santé, aide à l'accessibilité numérique (notamment pour les étudiants), aide financière, besoins de première nécessité, aide pour les familles en difficulté, prise en charge des cotisations sociales, frais d'avocats,...

Plus d'infos auprès du CPAS de Fléron.



SOCIAL

SAVE THE DATE :

28/11 – grande donnerie
annuelle

GARDIENS DE LA
PAIX... ET DE NOTRE
QUALITÉ DE VIE

Relais entre l'administration communale et la population, les gardiens de la paix, dont la mission n'est pas toujours connue, signalent les problèmes de sécurité, d'environnement et de voirie auxquels la population est confrontée.

Leur objectif est d'augmenter le sentiment de sécurité des citoyens. Leur présence contribue à la prévention de la petite criminalité et de certaines incivilités, notamment en matière d'environnement.

Plus globalement, ils participent à l'amélioration de la vie dans les quartiers et favorisent un climat convivial qui contribue à la qualité de vie de tous.

Points forts :

- présence visible et sécurité aux abords des 10 écoles primaires de la commune
- surveillance par circuits dans la commune et sur le marché hebdomadaire
- encadrement et surveillance d'événements
- relai des problèmes de sécurité, d'environnement ou de voirie

SERVICE PRÉVENTION
04 355 91 85
prevention@fleron.be

AIDE À LA PERSONNE
HANDICAPÉE

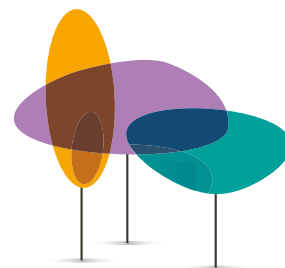
Obtenir l'aide dont ils ont tant besoin est souvent un parcours du combattant pour la personne handicapée et son entourage. Que ce soient de simples renseignements ou des demandes pointues, les Affaires sociales accompagnent la personne handicapée dans toutes ses démarches administratives auprès du Service Public Fédéral de la Sécurité Sociale. Les équipes des Affaires sociales et du PCS sont convaincues qu'une bonne prise en charge du handicap est primordiale tant cette population est fragilisée, en particulier suite à la crise du Covid-19. N'hésitez pas à les appeler!

SERVICE DES AFFAIRES
SOCIALES

04 355 91 40
affsoc@fleron.be
PCS 04 355 91 82
cohesion.sociale@fleron.be

ATELIER (RÉ)CRÉATIF

Le Service des Affaires Sociales organise, en collaboration avec le Plan de Cohésion Sociale, des ateliers récréatifs pour les personnes à besoins spécifiques (handicap, solitude ou personnes de 65 ans et +) domiciliées sur le territoire de Fléron. L'occasion de travailler, de façon simple, différentes techniques : la terre, le carton,



le collage de serviettes, la peinture, ... accompagné par des bénévoles pour vous aider à réaliser votre œuvre.

EN PRATIQUE :



Lieu : Salle du Conseil communal



Quand : les 2^{ème}
et 4^{ème} mardis du mois,
de 14h00 à 16h30



Tarif : 1€ la séance

SERVICE DES AFFAIRES
SOCIALES

04 355 91 40

affsoc@fleron.be

PERMANENCES DU
SERVICE AFFAIRES
SOCIALES

Les permanences physiques du service des Affaires sociales sont momentanément suspendues à cause de la crise sanitaire. Mais l'équipe reste bien entendu disponible par téléphone ou par mail pour vos demandes suivantes :

- Introduction des dossiers de reconnaissance de handicap et demandes d'allocations pour personnes handicapées et suivi ;
- Introduction des dossiers de pension (salariés, indépendants, survies, à l'étranger, ...) et suivi ;
- Recherche des avantages sociaux et fiscaux éventuels (suite à une reconnaissance de handicap ou en fonction de la situation financière) ;
- Introduction des demandes de réduction de la taxe sur l'enlèvement des immondices et des résidus ménagers.

SERVICE DES AFFAIRES
SOCIALES

04 355 91 40

affsoc@fleron.be



**Crédits
& Assurances**
Votre partenaire confiance

***Mid Finance, c'est plusieurs
banques sous un même toit !***

Quelques exemples :

Achat avec frais de notaire

Il est possible de financer votre 1^{re} habitation à 125%.
Achat + frais de notaire avec intervention des parents
via l'apport d'un bien immobilier en garantie complémentaire.

**Achat de votre seconde résidence
sans apport**

Vous êtes propriétaires en Belgique. Nous avons
la possibilité de financer l'achat et les frais de notaire.
Vous pouvez éventuellement bénéficier
d'un refinancement à taux réduit.

**Refinancement, rachat
de crédits ou simple achat...**

Les taux sont extrêmement bas...
C'est peut-être le moment de racheter
votre crédit hypothécaire.



**PROFITEZ
DES TAUX
TRÈS BAS !**

Tous nos produits, nos taux en ligne :
midfinance.be

*Consultez toutes
nos conditions
en agence !*



Vos assurances sont trop chères ?
Demandez une étude gratuite et sans engagement !



**Votre courtier
Votre meilleure
assurance**

FLERON • 56, rue Arsène Falla • Tél: 04 228 80 71

MÉLI MÉLO

PROJET DE RÉNOVATION RUE BACAMELEYE

Bonne nouvelle, la Région wallonne a approuvé le projet de rénovation de la rue Bacameleye à savoir la réfection totale du tronçon de voirie entre la rue Militaire et la rue Croix Bolette avec la remise en place d'éléments linéaires et des avaloirs. L'accent sera mis sur la mobilité douce avec la création d'un espace partagé.



Le Collège communal a donné son accord au Bureau d'Etude JML Lacasse-Monfort de Lierneux, déjà auteur de la rénovation de la Place Surfossé à Retinne. Les études et analyses de sol sont en cours.

Le montant des travaux est estimé à 303.523,84 € TVAC. Ils devraient être financés à concurrence de 60% par la Région Wallonne.



NOURRISSEZ LES OISEAUX!

Il est de plus en plus rare pour les oiseaux de trouver des lieux de nidification naturels (arbres creux, trous...). Il leur est donc difficile de se reproduire. Afin d'aider à leur protection, vous pouvez installer des nichoirs à oiseaux dans votre jardin.

Même lors des hivers assez doux, il est utile de nourrir les oiseaux car leurs ressources alimentaires "naturelles" (graines laissées sur pied dans les cultures, baies dans les arbustes...) ont tendance à diminuer. Ce sera ainsi l'occasion d'observer des espèces qui, le reste de l'année, ne s'approchent pas des maisons ou sont discrètes.

Vous assisterez ensuite avec un grand plaisir au spectacle que vous offriront les oiseaux.

Surtout, n'arrêtez jamais en plein froid un nourrissage commencé, les oiseaux devenus dépendants seraient condamnés!

RÈGLEMENT SUR LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES

Un nouveau Règlement général sur les installations électriques (RGIE) est entré en vigueur en juin 2020. Il regroupe les exigences réglementaires de sécurité pour différents types d'installations électriques domestiques.

Rappel: vous devez faire procéder à un contrôle de votre installation électrique:

- avant sa mise en usage;
- pour toute demande de renforcement de la puissance de raccordement sur le réseau public de distribution;
- lors de la vente d'une habitation;
- périodiquement (tous les 25 ans).



PISCINE : HORAIRE (SEPTEMBRE À JUIN)

LUNDI:
FERMÉ

MARDI:
DE 9H À 18H

MERCREDI:
DE 9H À 12H
ET DE 13H30
À 19H30

JEUDI:
DE 9H À 12H
ET DE 13H30
À 18H

VENDREDI:
DE 9H À 19H

SAMEDI:
DE 10H À 12H
ET DE 14H
À 17H

DIMANCHE:
DE 9H À 13H



- **MESURES SANITAIRES: DÉSINFECTION ET NETTOYAGE EN CONTINU**
- **DERNIÈRE ENTRÉE: 45' AVANT LA FERMETURE**
- **DERNIÈRE SORTIE DU BAIN: 15' AVANT LA FERMETURE**
- **FERMÉ LES LUNDIS, LES JOURS FÉRIÉS ET DURANT LES VACANCES DE NOËL ET NOUVEL AN**

INFOS: 04 355 91 22

JEUNESSE

ACTIVITÉS EXTRASCOLAIRES ET STAGES DE TOUSSAINT



Après le succès rencontré par les activités extrascolaires proposées dans les écoles communales par l'opérateur concessionnaire Souma'bulle asbl depuis début octobre, (re)découvrez les stages pour les prochains congés scolaires !

Dernières places pour les vacances de Toussaint :

- **STAGE MINIS** pour les 2,5-5 ans à l'école de Magnée (matin)
- **CRÉA'DANSE** pour les 6-10 ans à l'école de Magnée (journée)

Infos et inscriptions :

0496 32 10 17
soumabulle.be
info@soumabulle.be



MIX-CITÉS : LE PLEIN DE RENCONTRES ET DE SPORTS !

Le service Prévention vous propose de découvrir le projet Mix-Cités destiné aux jeunes de 12 à 17 ans.



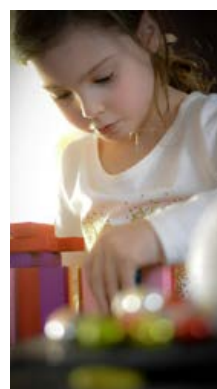
Une superbe occasion de faire connaissance avec d'autres jeunes Fléronnais de son quartier ou du quartier d'à côté en pratiquant de nombreux sports. Gratuitement.

Au programme : mini-foot, basketball, badminton, kin-ball, crosses canadiennes et bien d'autres !

SERVICE PRÉVENTION

04 355 91 85

prevention@fleron.be



COURS DE PSYCHOMOTRICITÉ

- **SAMEDI DE 10H À 10H45**
(enfants nés en 2015)
- **SAMEDI DE 10H45 À 11H30**
(enfants nés en 2016)
- **SAMEDI DE 11H30 À 12H45**
(enfants nés en 2017)
- **SAMEDI DE 12H45 À 13H30**
(enfants nés en 2018)

CENTRE SPORTIF LOCAL DE FLÉRON

04 355 91 39

espace.sport@fleron.be

TOUT L'ESPACE SPORT EN 1 CLIC !

Un tout nouveau site internet "Fleronsport.be" verra le jour très prochainement ! Il permettra à chacun d'avoir accès à tout moment et de partout aux informations liées à l'Espace Sport. Vous y retrouverez entre autres les réservations de salle, les inscriptions aux cours, aux stages, et un tas d'autres infos utiles. Affaire à suivre...



★ ★ **PASSAGE DE** ★ ★
ST NICOLAS À FLÉRON
SAMEDI 21 NOVEMBRE
2020 DE 9H À 15H

SAINT NICOLAS
PASSERA DANS
TON QUARTIER !
GUETTE SON
PASSAGE AFIN
DE RECEVOIR DES
FRIANDISES !



SÉNIORS

UNE, DEUX, UNE, DEUX!

Après ces longs mois de frustrations pendant lesquels nous n'avons pas pu nous retrouver et bouger ensemble, le Centre Sportif Local de Fléron est heureux de vous proposer un programme complet et varié:

GYMNASTIQUE D'ENTRETIEN

MARDI DE 9H30 À 10H30

VENDREDI DE 9H30 À 10H30

GYMNASTIQUE DOUCE

JEUDI DE 9H30 À 10H30

BADMINTON

MARDI DE 10H30 À 12H

VENDREDI DE 10H30 À 12H

NET-VOLLEY

MERCREDI DE 9H À 11H

SELF-DÉFENSE

LUNDI DE 10H À 11H

LUNDI DE 11H À 12H



JE COURS POUR MA FORME... QUELS QUE SOIENT MON ÂGE ET MA CONDITION!

NIVEAU 1 (DÉBUTANT)

LUNDI ET MERCREDI À 18H30

NIVEAU 2 (5 - 10 KM)

LUNDI ET MERCREDI À 18H30

NIVEAU 3 (10 KM ET +)

LUNDI ET MERCREDI À 18H30

RENFORCEMENT**MUSCULAIRE**

JEUDI DE 18H30 À 19H30

Infos et inscriptions:

CENTRE SPORTIF LOCAL DE FLÉRON

04 355 91 39

espace.sport@fleron.be

PERMANENCES PENSIONS SUSPENDUES

En raison de la crise sanitaire du Coronavirus, les permanences du SPF Pensions sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.

Vous pouvez toutefois contacter le Service Public Fédéral des Pensions via:

- mypension.be (information en ligne disponible en permanence)
- un formulaire de contact (disponible sur le site du SPF pensions)
- le n° de tél. 1765 spécial pensions (tous les jours ouvrables de 8.30 h à 12 h et de 13 h à 16 h et le lundi jusqu'à 17 h).

PISCINE: ESCALIER ADAPTÉ

Saviez-vous que la piscine de Fléron dispose d'une échelle d'accès facile? Certaines personnes, qui éprouvent des difficultés, ne se rendent plus à la piscine à cause d'un accès qu'ils pensent impossible. En plus de cette

échelle qui permet un accès plus confortable, aisé et sécurisé, une aide peut être volontiers fournie par le personnel de la piscine.

N'hésitez plus, retournez nager, ça fait un bien fou!

MÉMO

FLÉRON, COMMUNE À VOTRE SERVICE

Numéro général:	04 355 91 00
Population:	04 355 91 30
Urbanisme:	04 355 91 51
Affaires économiques:	04 355 91 90
Travaux:	04 355 91 50
Enseignement:	04 355 91 25
Affaires sociales:	04 355 91 40
Culture et loisirs:	04 355 91 87
Prévention:	04 355 91 85
Environnement:	04 355 91 96
Centre sportif:	04 355 91 39
Finances communales:	04 355 91 15
Plan de Cohésion Sociale (PCS):	04 355 91 82
CPAS:	04 358 68 80
Police locale:	04 259 95 11

NUMÉROS UTILES

Police, ambulance, pompiers:	112
Médecin de garde:	1733
Pharmacie de garde:	0903 99 000
Centre anti-poisons:	070 245 245
Électricité (RESA):	04 263 18 80
Gaz (RESA):	04 362 98 38
Eau (CILE):	04 367 84 11
Télé-Accueil:	107
Service Écoute-enfants:	103
Numéro vert Wallonie:	1718
Child Focus:	116 000
Violences conjugales et intra-familiales:	0800 30 030
Centre de Prévention du Suicide:	0800 32 123

MES NUMÉROS UTILES

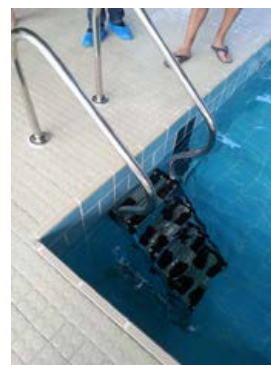
.....

.....

FLÉRON
La ville à la campagne



**RAPPEL: LE BASSIN EST
RÉSERVÉ AUX SEULS
SÉNIORS LE MERCREDI
DE 12H À 13H**



Le Verger du Bay Bonnet

Pour y vivre ou investir



* Images non contractuelles



CONSTRUCTION
**THERMO
EFFICACÉ**

WWW.HORIZONGROUPE.COM - +32 4 223 37 35



**Restons proches
en gardant
les bonnes distances
de sécurité**

*tout spécialement avec nos aînés
et les personnes à risques.*

Une initiative du Gouverneur de la province de Liège
gouverneur.provincedeliege.be





C'EST ARRIVÉ PRÈS DE CHEZ VOUS

- 1) 01/09 - Rentrée scolaire
- 2) 01/09 - Distribution des gourdes réutilisables aux élèves de 1^{ère} année
- 3) 05/09 - Donnerie de "fournitures scolaires" à l'Espace Culture
- 4) 07/09 - Commémoration de la Libération de Fléron
- 5) 11/09 - Panathlon organisé par l'asbl "Fair-Play" pour remercier les héros de la crise
- 6) Du 16/09 au 23/09 - Projet vélo durant la semaine de la Mobilité à l'école de Magnée
- 7) 22/09 - Atelier (ré)créatif organisé par les Affaires sociales
- 8) 24/09 au 26/09 - Grand nettoyage d'automne par les Jeunes dans les rues de Fléron
- 9) 27/09 - L'équipe de l'ALE lors de l'opération Wallonie Plus Propre
- 10) 01/10 - Journée de sensibilisation au vol dans les voitures par le Service Prévention
- 11) 02/10 - Lecture-spectacle "La Pluie de Néon" à l'Espace Culture
- 12) 05/10 Début des activités extrascolaires proposées dans les écoles communales
- 13) Octobre - Distribution des chèques cadeaux aux citoyens fléronnais
- 14) Marché hebdomadaire du vendredi à Fléron

COIN DES ASSOCIATIONS

MJ FAMILY

MAISON DES JEUNES À RETINNE

La maison des jeunes est un outil d'émancipation, d'indépendance et de liberté où tous les jeunes entre 12 et 26 ans sont les bienvenus, où ils peuvent s'exprimer librement, parler de leurs projets et réussir à les mettre en place. La MJ Family est créée par les jeunes et pour les jeunes.

ATELIERS

De septembre à juin, des ateliers sont organisés pour des jeunes de différents âges, qui leur permettent de s'exprimer artistiquement ou de se dépenser: cirque, graffitis, mini foot. Des stages durant les vacances scolaires sont aussi proposés. Les jeunes y trouvent un foyer d'expression et de développement personnels pour l'émergence de leurs projets. Ils peuvent développer des valeurs de groupes via la rencontre des expressions, le partage des espaces.

BOXE

LE LUNDI DE 19H30 À 21H
(ÉCOLE COMMUNALE DU FORT)

CIRQUE

LE MERCREDI DE 13H30 À 15H
(ÉCOLE COMMUNALE DU FORT)

GRAFFITIS

LE MERCREDI DE 15H30 À 17H
(MJ RETINNE)

MINI-FOOT

LE JEUDI DE 17H À 19H
(HALL OMNISPORT DE FLÉRON)

CUISINE

LE VENDREDI DE 17H À 19H
(MJ RETINNE)

leur "coup de gueule", discuter et échanger avec leurs potes.



LES HEURES D'ACCUEIL

LUNDI: 16H - 19H

MARDI: FERMÉ

MERCREDI: 13H - 18H

JEUDI: 16H - 19H

VENDREDI: 17H - 20H

PROJETS

Suivant les désirs des jeunes, des projets sont menés avec eux comme un potager communautaire, la création de vidéos et courts métrages, la réalisation de fresques en graffitis, la musique hip-hop, etc.

Cette année, hormis les projets habituels comme la réalisation de graffitis dans les espaces publics, l'éducation aux médias, le potager collectif et la musique, deux projets majeurs sont en préparation.

Le premier consiste à accueillir une dizaine de jeunes de l'île de la Réunion

dans un projet d'échange soutenu par Erasmus plus, en collaboration avec les MJ de Herve et d'Esneux. La rencontre portera sur leur vision des préjugés et aboutira à la création d'un spectacle multidisciplinaire.

Le deuxième projet est un spectacle dédié aux arts de la scène. Durant plusieurs mois, les jeunes travailleront ensemble afin de mettre en commun leurs compétences en chant, beatbox, musique, cirque,...et ce, dans le but de créer un spectacle valorisant pour chacun et qui sera présenté au public.

SORTIES CULTURELLES ET RÉCRÉATIVES

En accord avec les demandes des jeunes, des sorties et des animations sont programmées: après-midis sportives, sortie théâtre, cinéma, visites de villes, voyages, etc. Ils favorisent la découverte et la connaissance d'autres réalités ainsi que l'émancipation culturelle.



Contact:

MAISON DES JEUNES FAMILY

Rue de la Cité, 30 - 4621 Retinne
04 358 35 01

0485 22 20 75

maisondesjeunesderetinne@gmail.com

maisondesjeunesderetinne.wordpress.com

f Mj Retinne

ACCUEIL

Toute l'année, un local d'accueil est ouvert pour que les jeunes puissent en profiter, comme un espace ouvert, de détente, de rencontres (avec soi et avec les autres), de loisirs actifs, d'expression, d'accueil et de développement culturel. C'est aussi un espace où ils peuvent venir pousser





AGENDA



VU L'ÉVOLUTION SANITAIRE, TOUTES LES ACTIVITÉS PRÉSENTÉES SONT SOUMISES À RÉSERVE. ASSUREZ-VOUS DU MAINTIEN DE CHAQUE ACTIVITÉ.

17/11	10H - BÉBÉS LECTEURS
18/11	15H - MERCREDI DES PETITS: CINÉMA - "COCO"
18/11	20H15 - CINÉ-CLUB: "LA LIGNE VERTE"
21/11	SAINT-NICOLAS (ORGANISATION DU PCS)
21/11	ATELIER DE CALLIGRAPHIE LATINE
28/11	GRANDE DONNERIE ANNUELLE
30/11/ - 06/12	EXPOSITION "CHAI'S'ART" POUR LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES PERSONNES HANDICAPÉES
08/12	14H - ATELIER CRÉATIF POUR PERSONNES À BESOINS SPÉCIFIQUES ÉDITION NOËL
12 - 13/12	VILLAGE DE NOËL DE FLÉRON
16/12	15H - MERCREDI DES PETITS: CONCERT - "T'EN FAIS UNE TÊTE" PAR LES BABELUTES
19/12	14H - ATELIER DE CALLIGRAPHIE LATINE
15/12	10H - BÉBÉS LECTEURS
16/12	20H15 - CINÉ-CLUB: "EDWARD AUX MAINS D'ARGENT"
25 - 27/12	MARCHÉ DE NOËL DE ROMSÉE
13/01/2021	15H00 - MERCREDIS DES PETITS: À DÉFINIR
13/01/2021	20H15 - CINÉ-CLUB: À DÉFINIR
17/01/2021	15H - CONCERT DE NOUVEL AN
19/01/2021	10H - BÉBÉS LECTEURS

FLÉRON
La ville à la campagne



CONTACTS

● Service culture & loisirs - 04 355 91 87

● Service prévention - 04 355 91 85

● Service tourisme/affaires éco. - 04 355 91 90

● Centre sportif local - 04 355 91 39

● Service bibliothèque - 04 355 91 83

● Activités des associations fléronnaises

● Plan de cohésion sociale - 04 355 91 82

● Service accueil temps libre/enseignement - 04 355 91 25

La Clairière de Fayenbois

Lieu de vie pour aînés

Avenue d'Aix-la-chapelle 60
4020 Jupille (Liège)

04 367 46 24

www.laclairieredefayenbois.be

secretariat@clairiere-fayenbois.eu

Centre de jour

Le Centre de Jour accueille des personnes âgées qui, pour diverses raisons, souhaitent bénéficier d'un encadrement et de compagnie pendant la journée et éventuellement des soins nécessaires, sans hébergement. Les professionnels du Centre proposent des activités et des services avec l'objectif de préserver l'autonomie de la personne âgée, dans la bonne humeur et la convivialité.

Ce cadre de vie collectif permet à chacun de rompre la solitude et l'ennui et de continuer à développer du lien social, facteur de bonne santé. En outre, cela permet de soulager les membres de la famille ou les aidants proches qui éprouvent le besoin d'un répit à certains moments.

Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30

Résidences-services

Depuis Janvier 2019 nous proposons à la location 24 appartements d'une ou deux chambres. Les cinq mots-clés du concept sont :

- Liberté
- Convivialité
- Sécurité
- Santé
- Services.

En effet, les résidents ne sont tenus à aucune obligation et organisent leurs activités comme bon leur semble. Les appartements sont sécurisés par un dispositif de télé-vigilance dans chaque appartement. En cas de problème urgent de santé, les résidents peuvent faire appel au personnel de soins de garde, présent sur le site 24h/24 et 7j/7.

